





Charte de collecte des déchets verts

La commune de Biguglia assure un service d’enlèvement des déchets verts, uniquement sur rendez-vous pris au service technique. Ces rendez-vous auront lieu du **lundi, au vendredi** pendant une période définie comme suit :

**A compter du 1er avril 2021**

**Jusqu’au 10 décembre 2021**

Cette prestation, assurée entièrement par les employés municipaux, est gratuite pour les administrés.

Pour la pérennité de ce service, il est donc nécessaire de respecter strictement les règles suivantes :

● Les déchets verts comprennent tous les déchets de jardinage, d’élagage, de coupes végétales ou tontes de pelouses susceptibles d’être broyés ou compostés : (les tontes, les feuilles, les tailles des haies, Les branchages)

● Le volume à collecter sera limité à 5 mètre cube broyés, l'excédent ne sera pas enlevé

● les déchets verts ne doivent pas être déposés sur la voie publique et en aucun cas gêner la circulation des véhicules ou des piétons

● **Les déchets verts doivent être entreposés à un endroit accessible par les agents uniquement à l’intérieur de votre propriété**

● Ils seront déposés en sacs pour les petits végétaux (feuille, tonte de pelouse, herbe, etc.…) et en fagot pour les branchages

● La longueur des branches : elles ne devront pas excéder 1,5 mètres de long et 8.5 cm de diamètre

● les propriétaires devront être présent pendant toute la durée de l’intervention

● Les troncs ne seront pas admis

● L'excédent de végétaux pourra faire l'objet d'un nouveau rendez-vous.

● Sont interdits : la terre, les gravats, les godets en plastique, les ordures ménagères (notamment les déchets de cuisine).

● Le service est réservé aux particuliers et n’inclut pas les déchets végétaux issus de l’entretien des jardins assuré par les entreprises.

Les administrés auront la possibilité de récupérer les résidus des coupes pour faire du broyat au pied de leurs plantations

Les services municipaux n'ont pas autorisation d'enlever tout déchet vert issu de travaux d'entreprises professionnelles. Ces dernières doivent évacuer elles-mêmes les déchets qu'elles ont produits.

Pour être sûr de voir évacuer vos déchets verts, respectez bien ces règles.

Pour tout renseignement, téléphonez en mairie au 0495589858

**A NOTER** : Vous avez également la possibilité de déposer directement vos déchets verts : à la recyclerie mobile a biguglia et à la déchetterie Marana /Golo

LA DATE DU RENDEZ VOUS SERA FIXEE PAR TELEPHONE PAR LE SERVICE TECHNIQUE

NOM : PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE :

**Signature de l'usager précédée de la mention "lu et approuvé" : charte à retourner obligatoirement en mairie au service technique : serviziu.tecnicu@biguglia.corsica**